

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT d'AUDIT

Exercice clos au 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 46 774 535 DT, un actif net de 46 585 661 DT et un résultat bénéficiaire de 2 163 571 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur :

La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		10 302 815	6 924 534
Obligations et valeurs assimilées		15 494 323	11 770 878
Titres OPCVM		1 503 609	679 244
	3.1	27 300 747	19 374 656
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	13 797 123	10 488 946
Disponibilités	3.3	5 676 665	7 119 633
		19 473 788	17 608 579
TOTAL ACTIF		46 774 535	36 983 235
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	171 302	231 854
Autres créditeurs divers	3.5	17 572	16 530
TOTAL PASSIF		188 874	248 384
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	44 430 488	34 856 903
Sommes capitalisables	3.7	2 155 173	1 877 948
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		2 155 173	1 877 948
ACTIF NET		46 585 661	36 734 851
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		46 774 535	36 983 235

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 025 233	942 922
Dividendes	4.1	154 765	249 462
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	870 468	693 460
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	1 507 881	1 414 818
Total des revenus des placements		2 533 114	2 357 740
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<542 722>	<539 753>
Revenu net des placements		1 990 392	1 817 987
Autres charges	4.5	<54 854>	<46 612>
Résultat d'exploitation		1 935 538	1 771 375
Régularisation du résultat d'exploitation		219 635	106 573
Sommes capitalisables de l'exercice		2 155 173	1 877 948
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<219 635>	<106 573>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		507 003	321 771
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<265 755>	214 008
Frais de négociation de titres		<13 215>	<15 993>
Résultat net de l'exercice		2 163 571	2 291 161

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 163 571</u>	<u>2 291 161</u>
Résultat d'exploitation	1 935 538	1 771 375
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	507 003	321 771
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<265 755>	214 008
Frais de négociation de titres	<13 215>	<15 993>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>7 687 239</u>	<u>21 884 892</u>
Souscriptions	15 980 193	24 507 064
Capital	14 364 989	23 320 570
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	1 316 899	709 925
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	298 305	476 569
Rachats	<8 292 954>	<2 622 172>
Capital	<7 297 023>	<2 235 641>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<936 106>	<166 953>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<67 863>	<227 265>
Droit de sortie	8 038	7 687
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>9 850 810</u>	<u>24 176 053</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	36 734 851	12 558 798
En fin de l'exercice	46 585 661	36 734 851
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	309 068	113 539
En fin de l'exercice	371 738	309 068
<u>Valeur liquidative</u>	<u>125,319</u>	<u>118,857</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>5,44%</u>	<u>7,45%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2020.

2.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ADWYA	54 200	241 816	239 943	0,51%
ASSURANCES MAGHREBIA	9 402	521 811	546 717	1,17%
BH BANK	42 200	501 139	383 809	0,82%
BIAT	92	8 558	8 620	0,02%
CARTHAGE CEMENT	126 750	209 711	236 642	0,51%
CELLCOM	35 000	188 425	170 065	0,36%
CEREALIS	115 514	632 883	1 062 498	2,27%
DELICE HOLDING	99 000	1 182 371	1 469 853	3,14%
EURO-CYCLES	4 500	89 604	115 605	0,25%
MPBS	223 083	959 437	881 847	1,89%
MPBS DA 2020 -1/17	13	3	3	0,00%
ONE TECH HOLDING	10 040	129 635	120 550	0,26%
P G H	5 412	53 782	56 117	0,12%
SAH LILAS	128 442	1 366 548	1 577 139	3,37%
SAM	27 739	89 597	75 145	0,16%
SERVICOM	25 000	41 552	49 725	0,11%
SFBT	20 300	316 089	385 903	0,83%
SOTETEL	38 807	187 800	187 826	0,40%
SOTIPAPIER	10 000	55 949	45 930	0,10%
SOTUVER	15 000	123 002	104 790	0,22%
SOTUVER NG 2020	3 717	30 480	24 346	0,05%
STAR	8 240	1 000 829	1 010 760	2,16%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TELNET HOLDING	20 032	144 205	168 109	0,36%
TPR	7 000	37 321	29 134	0,06%
TUNINVEST-SICAR	42 762	482 066	618 424	1,32%
UADH	75 000	207 750	208 651	0,45%
UNIMED	54 000	509 785	524 664	1,12%
Total actions et droits rattachés		10 434 083	10 302 815	22,03%

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Bon de trésor assimilable

BTA 11/08/2022 5.60%	893	847 449	895 195	1,91%
BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 882 537	4,02%
BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 094 464	4,48%
Total bon de trésor assimilable		4 559 449	4 872 196	10,42%

2-Obligations de sociétés

ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	3 500	210 000	217 379	0,46%
ABC 2020-1 CA TF	5 000	500 000	523 267	1,12%
AMEN BANK SUB 2012 B	8 650	173 000	176 093	0,38%
ATL 2019-1 CA TF	3 000	240 000	241 586	0,52%
ATL 2020-1 CA TF	15 000	1 500 000	1 526 076	3,26%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CB TV	20 000	1 600 000	1 667 219	3,56%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	180 000	188 736	0,40%
BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	3 000	240 000	253 049	0,54%
CIL 2018/1 CAT. A TF	15 000	1 200 000	1 297 312	2,77%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	5 000	300 000	314 032	0,67%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	700	55 664	60 821	0,13%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	21 610	1 633 716	1 744 651	3,73%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	400 000	418 691	0,90%
TLF 2020-1 CA TF	10 000	1 000 000	1 055 427	2,26%
TLF SUBORDONNE 2020 -TF	5 000	500 000	504 831	1,08%
UIB 2011/1 TR B	5 500	302 500	307 848	0,66%
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 500	120 000	125 109	0,27%
Total obligations des sociétés		10 154 880	10 622 127	22,71%
Total obligations et valeurs assimilées		14 714 329	15 494 323	33,13%

C- Titres OPCVM

TUNISIE SICAV	5 030	1 000 135	1 000 135	2,14%
SICAV ENTREPRISE	4 694	500 156	503 474	1,08%
Total Titres OPCVM		1 500 291	1 503 609	3,21%
Total		26 648 703	27 300 747	58,37%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	10 798 733
Obligations des sociétés	3 555 664
BTA	1 809 000
Titres OPCVM	1 499 982
	17 663 379

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	7 825 755	-	7 528 991	<296 764>
Obligations des sociétés	1 813 837	840 774	2 678 382	23 771
Titres OPCVM	675 737	-	682 975	7 238
TOTAL	10 315 329	840 774	10 890 348	<265 755>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
ATB au 18/11/2021-350J-6,81%	1 000 000	950 322	954 439	2,04%
ATB au 11/08/2021-240J-6,81%	1 000 000	965 257	967 863	2,07%
Total ATB	2 000 000	1 915 579	1 922 302	4,11%
BH BANK au 07/01/2021-350J-12,15%	500 000	457 742	499 276	1,07%
BH BANK au 18/01/2021-360J-12,15%	1 000 000	913 330	995 907	2,13%
Total BH BANK	1 500 000	1 371 072	1 495 183	3,20%
BIAT au 24/11/2021-350J-6,81%	1 500 000	1 425 484	1 430 380	3,06%
BIAT au 15/09/2021-280J-6,81%	1 000 000	959 758	963 064	2,06%
BIAT au 18/01/2021-20J-6,81%	2 000 000	1 993 969	1 994 874	4,26%
Total BIAT	4 500 000	4 379 211	4 388 318	9,38%
TSB au 10/02/2021-110J-6,81%	500 000	491 846	497 035	1,06%
Total TSB	500 000	491 846	497 035	1,06%
Total certificats de dépôts	8 500 000	8 157 708	8 302 838	17,75%
<u>Billets de trésorerie</u>				
ENDA au 03/06/2021-360J-10,5%	1 500 000	1 385 973	1 451 538	3,10%
Total émetteur ENDA	1 500 000	1 385 973	1 451 538	3,10%
Total billets de trésorerie	1 500 000	1 385 973	1 451 538	3,10%

Créances sur opérations de pensions livrées

Prise en pension BTA 13 Avril 2023, 6%, BH BANK au 08/04/2021-184J-7,76%	1 500 000	1 500 000	1 528 130	3,27%
Prise en pension BTA 13 Mai 2027, 7,2%, BH BANK au 10/05/2021-206J-7,76%	500 000	500 000	508 299	1,09%
Prise en pension BTA 14 Octobre 2026, 6,3%, BIAT au 05/02/2021-50J-7,13%	2 000 375	2 000 375	2 006 318	4,29%
Total créances sur opérations de pensions livrées		4 000 375	4 042 747	8,64%
Total Placements monétaires		13 544 056	13 797 123	29,50%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Banque Pasteur	2 079 756	622 613
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	281 321	445 431
Compte à terme*	3 742 000	6 283 000
Souscriptions à régler	<870 642>	<142 336>
Liquidation émission/rachats	500 452	-
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	<56 264>	<89 086>
BIAT	31	-
ATB	11	11
	<u>5 676 665</u>	<u>7 119 633</u>

*Détail au 31/12/2020

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BH au 16/06/2021-175J-12,95%	500 000
BH au 17/06/2021-175J-12,95%	44 000
BH au 22/01/2021-366J-12,15%	42 000
BH au 13/09/2021-599J-12,15%	500 000
BH au 13/09/2021-599J-12,15%	193 000
BH au 12/02/2021-63J-12,15%	554 000
BH au 05/03/2021-366J-12,15%	1 182 000
BIAT au 09/12/2021-366J-7,13%	221 000
BIAT au 13/04/2021-106J-7,13%	6 000
ATB au 06/04/2021-118J-7,13%	500 000
Total compte à terme	3 742 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	140 771	114 043
Commission de surperformance du gestionnaire à payer	26 044	113 312
Rémunérations du dépositaire à payer	4 487	4 499
	<u>171 302</u>	<u>231 854</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	13 697	12 739
Redevances CMF à payer	3 875	3 116
Retenues à la source à payer	-	675
	<u>17 572</u>	<u>16 530</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2020

Montant	34 856 903
Nombre de part	309 068
Nombre de porteurs de parts	307

Souscriptions réalisées

Montant	14 364 989
Nombre de part	127 371
Nombre de porteurs de parts entrant	84

Rachats effectués

Montant	<7 297 023>
Nombre de part	64 701
Nombre de porteurs de parts sortant	53

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<13 215>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	507 003
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	<265 755>
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	380 793
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	1 877 948
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	10 807
Droit de sortie	8 038

Capital au 31 décembre 2020**44 430 488**

Nombre de parts	371 738
Nombre de porteurs de parts	338
Taux de rendement	5,44%

3.7 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	1 935 538	1 771 375
Régularisation du résultat d'exploitation	219 635	106 573
	<u>2 155 173</u>	<u>1 877 948</u>

4 – Notes sur l'état de résultat**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Dividende DELICE HOLDING	33 739	7 817
Dividende SAH LILAS	23 163	-
Dividende STAR	22 588	17 912
Dividende SICAV ENTREPRISE	19 673	7 450
Dividende CEREALIS	15 327	4 116
Dividende SFBT	13 813	27 300
Dividende EURO-CYCLE	7 630	-
Dividende SOTIPAPIER	4 650	40 001
Dividende TELNET HOLDING	4 005	-

Dividende SAM	3 467	-
Dividende SOTUVER	2 550	7 500
Dividende ONE TECH HOLDING	2 510	-
Dividende PG H	1 650	1 843
Dividende I.C.F	-	65 601
Dividende BH BANK	-	31 200
Dividende MPBS	-	25 392
Dividende TPR	-	7 966
Dividende SOTETEL	-	2 554
Dividende UNIMED	-	2 222
Dividende LAND`OR	-	588
	<u>154 765</u>	<u>249 462</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des obligations	692 914	564 022
Revenus des BTA	<u>177 554</u>	<u>129 438</u>
	<u>870 468</u>	<u>693 460</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur certificat de dépôt	716 131	651 519
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	581 675	579 303
Intérêts sur billets de trésorerie	209 700	182 741
Autres revenus	<u>375</u>	<u>1 255</u>
	<u>1 507 881</u>	<u>1 414 818</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire	498 827	409 560
Commission de surperformance	26 044	113 312
Rémunération du dépositaire	17 851	16 881
	<u>542 722</u>	<u>539 753</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevances CMF	40 395	33 170
Honoraires du commissaire aux comptes	13 697	12 739
Autres frais	762	703
	<u>54 854</u>	<u>46 612</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	6,814	7,629	4,981	3,710	3,803
Charges de gestion des placements	<1,460>	<1,746>	<2,150>	<1,306>	<1,310>
Revenus nets des placements	5,354	5,882	2,831	2,404	2,493
Autres charges	<0,148>	<0,151>	<0,174>	<0,194>	<0,203>
Résultat d'exploitation (1)	5,207	5,731	2,657	2,210	2,290
Régularisation du résultat d'exploitation	0,591	0,345	0,120	0,029	<0,075>
Sommes capitalisables de l'exercice	5,798	6,076	2,777	2,239	2,215
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	1,364	1,041	0,939	4,806	8,195
Frais de négociation de titre	<0,036>	<0,052>	<0,082>	<0,029>	<0,061>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<0,715>	0,692	6,122	<4,315>	<10,036>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,613	1,682	6,979	0,462	<1,901>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,820	7,413	9,636	2,672	0,389
Droit de sortie	0,022	0,025	0,052	-	-
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,635	1,707	7,031	0,462	<1,901>

Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,029	0,462	1,305	<0,045>	0,363
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,664	2,169	8,336	0,417	<1,538>
Valeur liquidative	125,319	118,857	110,612	99,499	96,842

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,34%	1,63%	2,14%	1,34%*	1,35%*
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,17%	0,20%*	0,21%*
Résultat capitalisable / actif net moyen	4,79%*	5,34%*	2,64%*	2,26%*	2,36%*
Actif net moyen	40 425 288	33 145 507	11 410 431	6 319 587	6 650 664

*Ces ratios ont été retraités pour des besoins de comparaison.

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;

- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.